Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260626-20260623_101B-DE

# AVENANT A LA CONVENTION DE COLLABORATION

# ENTRE LA VILLE DE PONT L'ABBÉ ET KULTURANIM

**Entre les soussignés :**

Centre de découverte municipal Rosquerno-Estuaire
2, Rosquerno,
29120 Pont l'Abbé
02.98.66.15.01
coordination-rosquerno@ville-pontlabbe.fr

SIRET : 212 902 209 000 15
Représenté par le maire, Monsieur Stéphane Le Doaré par la délibération n°8 du 11 février 2020

**Et :**

SASU KULTURANIM
31 rue Lacordaire
29200 BREST
06.46.34.58.31
contact@kulturanim.com
R.C.S n°818 981 094 de Brest
Représentée par Madame Aurélia Wathia Jeanney épouse Albert en Qualité de Président Directeur Général

ci-après nommé « KulturAnim »

Est conclu la convention de collaboration suivante avec modification des articles suivants :

**Article 2 : Objet de la convention**

La convention a pour objet de formaliser les relations commerciales et pédagogiques entre KulturAnim et le Centre d'hébergement afin de garantir la qualité de la prestation, dans le cadre du marché « Ville de Paris ».

A été convenu les prestations suivantes :

- **Vie quotidienne** : KulturAnim s'occupe de la vie quotidienne des enfants.

L'animateur de vie quotidienne prend en charge :

- - le lever,
- - le coucher,
- - la toilette,
- - la supervision des 4 repas quotidiens,
- - la pause méridienne,
- - les temps libres du goûter au dîner,
- - l'accompagnement sur les excursions en car,

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260626-20260623_101B-DE

- ainsi que l'encadrement des soirées dites « veillées »

- **Accompagnement d'élève en situation de handicap** : en fonction des enfants accueillis lors du séjour

- **Pré-acheminement** : KulturAnim peut accompagner sur les trajets aller et retour entre la gare Montparnasse à Paris et le centre d'hébergement afin de respecter le taux légal d'encadrement sur un déplacement de groupe scolaire.

La convention vaut engagement des parties.

**Article 6 : Modalités de paiement**

Les modalités de paiement sont les suivantes :

- Un devis sera établi dès la demande effectuée par le Centre
- Le devis signé devra être envoyé à KulturAnim dès que possible
- La facture sera établie dès que le séjour sera terminé avec un paiement à 100%

**Article 7: Montant de la prestation**

Ont été convenues les conditions financières suivantes :

- Animateur de vie quotidienne francophone 140,00 €. par jour HT
- AESH 140,00 €. par jour HT
- Astreinte de nuit 50,00 €. par nuit HT
- Accompagnement sur activité (hors excursion et sécurisation de déplacement) 25,00 €. HT par activité par animateur
- Forfait assistant sanitaire 100,00 €. HT par séjour
- Pré acheminements 210,00 €. par animateur par séjour
- Frais de déplacement 180,00 €. par animateur volant par séjour

**Article 8 : Annulation**

En cas d'annulation 15 jours avant la date du début de la prestation, le Centre de Découverte ne versera aucune indemnité à KulturAnim.

En cas d'annulation moins de 15 jours avant la date du début de la prestation, le Centre d'Hébergement s'engage à verser 50 % de la prestation à KulturAnim.

Le Centre de Rosquerno Estuaire

Fait à Pont-L'Abbé, le _____

Le Maire,

Stéphane LE DOARÉ

VILLE DE PONT-L'ABBÉ (Finistère)

La SAS KulturAnim

Fait à Fait à Pont-L'Abbé, le 18 mai 2026

La Présidente Directrice Générale,

Aurélia JEANNAY

KulturAnim
31 rue Locarnaire, 29200 Brest
contact@kulturanim.com - 06 46 34 58 31
www.kulturanim.com
SIRET 818 981 054 00019 RCS Brest - APE 8552Z